

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le 4 juillet 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal  
*absent à partir de la question n° 19*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal  
*absent jusqu'à la question n° 3*

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Emilie LARRIEU*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2016**

**QUESTION N° 6**

**OBJET : Conservation du patrimoine historique de la ville : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2013-01**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2016.**

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, une autorisation de programme portant sur le patrimoine historique de la ville (l'église du Marthuret, la Tour de l'Horloge et l'Hôtel de Ville), dont l'enveloppe prévisionnelle est de 3 700 000€, a été créée par délibération du 8 février 2013.

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'un bilan (annuel) de la consommation des crédits de paiement au 31/12/15, en sachant que le dernier exercice échu a été impacté par la conduite de travaux portant notamment sur la nef et les chevets de l'église du Marthuret.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits paiement	1 171,22	191 609,29	572 968,43	500 000	600 000	600 000	600 000	634 251,06

Aussi, l'enveloppe prévisionnelle de crédits de paiement ouverte sur l'exercice en cours doit être revue à la baisse de manière à tenir compte du rythme d'exécution des travaux et prestations d'ingénierie impactant cette autorisation de programme. En effet, l'exercice budgétaire 2016 doit permettre le financement des derniers acomptes relatifs aux travaux portant sur la nef et les chevets de l'église du Marthuret, ainsi que l'engagement des premières dépenses d'ingénierie accompagnant la tranche de travaux prévue pour les collatéraux de l'église ; de plus, la contractualisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Tour de l'Horloge est également prévue et doit permettre un passage en phase opérationnelle courant 2017.

# COMMUNE DE RIOM

---

Il est donc proposé à l'assemblée une nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels à l'intérieur de l'AP, maintenue à 3,7 millions d'euros, comme suit :

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits paiement	1 171,22	191 609,29	572 968,43	350 000	650 000	600 000	650 000	684 251,06

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**approuver les modifications apportées à l'autorisation de programme 2013-01 ainsi présentées.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 4 juillet 2016**

**Le Maire,**

**Président de Riom Communauté,**

*signé*

**Pierre PECOUL**